je ne puis intervenir dans le conflit, puisque je n'ai pas, comme ministre, à traiter avec les employés. Mais, à mon sens, le ministre met en relief toute l'hypocrisie de la supposée société juste.

Monsieur l'Orateur, le ministre pouvait intervenir et peut encore le faire, s'il le veut, puisque dans les contrats qu'il octroie, il détermine les conditions de travail, comme le salaire minimum payé aux employés des nouveaux entrepreneurs. Et, lorsque le ministre se voit dans l'obligation d'assurer la protection des employés et des syndiqués par l'établissement d'une unité de négociation, il refuse de se compromettre et cherche, par des moyens détournés, à s'excuser, à récuser ses responsabilités.

Si le ministre a besoin d'arguments supplémentaires, peut-être pourrons-nous lui en fournir. Lorsqu'il dit qu'il ne peut garantir l'unité de négociation par de nombreux employeurs, je crois qu'il pourrait invoquer le code canadien du travail. Le ministre ne le connaît pas, car il n'a jamais été près des travailleurs, mais a toujours représenté des travailleurs, mais a toujours représenté des coréest son droit. Mais, à la Chambre, il lui incombe, à titre de ministre, de traiter avec les ouvriers et les syndiqués. Le ministre devrait être au courant des mécanismes qui peuvent empêcher de tels conflits.

Le ministre pourrait invoquer le Code canadien du travail qui autorise le maintien d'une seule unité de négociation chez un groupe d'employeurs. D'ailleurs, cela se fait dans la région de Montréal, dans la province de Québec. Au fait, il existe des unités de négociation sur les chantiers de construction, où tous les corps de métier sont obligés de se déplacer et font partie d'une seule et même unité de négociation. Et ces unités doivent traiter avec de nombreux entrepreneurs.

Monsieur l'Orateur, le ministre trouve trop facilement des excuses à son incurie. Il pourrait intervenir, mais il refuse de le faire, et c'est pourquoi les syndiqués l'accusent de vouloir détruire l'unité de négociation. Je ne l'accuse pas moi-même, mais je me demande si son refus de répondre n'est pas un indice que leur allégation est véridique.

C'est au ministre qu'il incombe de préciser sa position à cet égard. Pourquoi refuse-t-il de délivrer les travailleurs de leur inquiétude quant à l'avenir de leur emploi? Ils tiennent à savoir s'ils seront sans travail demain et s'ils devront, comme des milliers d'autres, aller grossir le nombre des chômeurs qui sont déjà nombreux au Canada, particulièrement à Montréal et dans les autres régions du Québec.

• (8.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si le ministre des Postes était vraiment sérieux et sincère, il aurait demandé immédiatement à son collègue, le ministre du Travail (M. Mackasey), d'intervenir comme conciliateur dans ce conflit. Apparemment, étant donné les questions que nous lui avons posées récemment, il serait disposé à le faire. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a posé récemment à la Chambre la question suivante: Le ministre est-il disposé à offrir ses services comme négociateur dans ce conflit? Le ministre avait alors répondu qu'il était disposé à ce faire. J'ai alors posé une question supplémentaire au ministre, lui demandant si l'on avait requis ses services. Le ministre du Travail n'a pas répondu parce que nous savons, comme les ministres, que le ministre des Postes n'a jamais jusqu'à ce jour demandé l'intervention de son collègue, le ministre du Travail.

Pourquoi ce mutisme, cette indifférence et cette arrogance à l'égard de la classe ouvrière? Les travailleurs ne demandent qu'une chose: la justice, le droit au travail et la sécurité d'emploi.

Il existe des mécanismes dont on pourrait se servir. En observant ce qui se passe ici, je me demande ce que font le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand)-et je regrette qu'il ne soit pas à son siège-et le secrétaire d'État (M. Pelletier), deux anciens personnages qui, dans le monde ouvrier, écrivaient-et ce avant d'être élus députés à la Chambre—qu'ils étaient les grands défenseurs de la classe ouvrière, des opprimés, du prolétariat et de tout ce que vous voudrez. Le ministre de l'Expansion économique régionale, ancien président de la CSN, devrait se prononcer à propos de ce conflit et exiger que le ministre du Travail vienne le régler, parce qu'il connaît bien les mécanismes de négociation. Il pourrait certes être un bon conseiller pour le ministre des Postes. Or, ces gens qui, autrefois, avaient la réputation d'être les grands défenseurs des ouvriers, sont muets comme des carpes. On ne les entend guère.

Il existe un conflit important, qui nécessite une intervention immédiate. Nous voulons et nous devons connaître quelle est l'attitude du ministre des Postes, ainsi que les solutions qu'il propose en vue de régler ce conflit.

Le ministre a laissé planer le doute que la grève était illégale. Elle l'est peut-être. Il ne nous a jamais renseignés à ce sujet. Si le ministre a conscience de ce qu'il dit, il viendra nous le prouver mais, jusqu'alors, je dois lui dire que, selon le contrat qui lie actuellement les employés, 20 d'entre eux peuvent actuellement s'absenter pour fins syndicales